

la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ^a

AVIS DE CONVOCATION

129^e réunion du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ)

Veillez prendre note que la 129^e réunion du CCEBJ aura lieu **mercredi, le 20 novembre 2002**, à la salle René-Lévesque, 26^e étage, Édifice Marie-Guyart (Complexe G), à Québec. La réunion débutera à **9h30**¹.

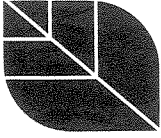
L'ordre du jour suivant est proposé:

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du compte rendu de la 128^e réunion**
3. **Suivi des actions découlant de la 128^e réunion (voir note de suivi)**
4. **10h00 : Présentation de France Brûlé, Geneviève Corfa, Anne Lussier, Philippe Mora et Jean-Jacques Fournier de la SEBJ, sur les grandes lignes des projets Eastmain 1 et Eastmain 1-A/Rupert ainsi que sur le suivi environnemental du projet Eastmain 1 (voir le document préparatoire fourni par Réjean Gagnon)**
5. **12h30 : Dîner en compagnie de Denis Bernatchez, ancien secrétaire exécutif, au restaurant Paris-Brest**
6. **Adoption des états financiers pour 2001-2002**
7. **Adoption des prévisions budgétaires pour 2002-2003**
8. **Adoption du rapport annuel 2000-2001**
9. **Plan d'action**
10. **Modifications aux plans d'aménagement forestier**
11. **Projet Nionatta**
12. **Varia**

C:\Documents and Settings\Denis\Mes documents\CCEBJ\REUNIONS\AVIS-129.rtf

Marc Jetten
Secrétaire exécutif

¹ Des formulaires de procurations peuvent être faxées, s'il y a lieu, aux membres qui ne pourront se présenter.



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

COMPTE RENDU DE LA 129^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE :** Le 20 novembre 2002
- LIEU :** Édifice Marie-Guyart, Québec
- PRÉSENTS :** Jean Comtois, Canada
Louise Labrie, Canada
Claude Langlois, Canada, président
Jacques Robert, Canada
Marian Fournier, Québec
Carole Garceau, Québec, vice-présidente
Pierre Moses, Québec
Denis Vandal, Québec
Glen Cooper, ARC
Alan Penn, ARC, conseiller
Marc Jetten, secrétaire exécutif
- ABSENTS :** Sam Etapp, ARC
Willie Iserhoff, ARC
- INVITÉS DE LA SEBJ (en après-midi) :** France Brûlé
Geneviève Corfa
Jean-Jacques Fournier
Anne Lussier
Philippe Mora

** Les éléments de suivi sont en caractères italiques.*

1- **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le président souhaite la bienvenue aux membres. A la demande de Philippe Mora, la présentation de la SEBJ aura lieu en après-midi. Les points suivants sont ajoutés au varia :

- Lettre du COFEX-Sud
- Règlement sur l'eau potable d'Eastmain
- Natural Heritage Conservation Act

2. **Adoption du compte rendu de la 128^e réunion**

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

3. **Suivi des actions découlant de la 128^e réunion**

Point 5 : Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux

L'ébauche de lettre rappelant le rôle du CCEBJ à Environnement Canada n'était pas à la satisfaction du président. *La lettre sera revue et envoyée au Ministre de l'Environnement du Canada.*

Point 6 : Règlement sur l'élimination des matières résiduelles

Après l'adoption prévue du règlement, *M. René Binette sera invité à rencontrer le CCEBJ pour expliquer comment le MENV entend procéder pour l'application au Territoire de la Baie James.*

Point 8 : Envoi des comptes rendus adoptés

On ajoutera la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) à la liste d'envoi. Le secrétaire vérifiera qui devrait recevoir les comptes rendus pour Hydro-Québec et la SDBJ.

4. **Adoption des états financiers pour 2001-2002**

Le montant de l'encaisse, au 31 mars 2002, sera ajouté aux états financiers. Ces derniers sont adoptés avec la modification.

Le CCEBJ discutera, lors de sa prochaine réunion, de l'utilisation de la subvention de 100 000\$ accordée par le MRN en décembre 1999.

5. Adoption des prévisions budgétaires pour 2002-2003

Les montants de la section 1.3 seront précisés, soit 30 000\$ pour la rémunération et les frais de secrétariat du COMEV, et 12 000\$ pour les frais des représentants cris au COMEX et au COFEX-Sud.

Les postes suivants sont révisés à la baisse :

- Impression : 10 000 \$
- Site Internet : 2 000 \$
- Services professionnels : 5 000 \$

Les prévisions budgétaires, pour un total de 247 000\$, sont adoptées avec ces modifications.

6- Adoption du rapport annuel 2000-2001

Le rapport annuel 2000-2001 est adopté tel quel.

7- Plan d'action

Seuls des représentants de l'ARC ont fait parvenir des commentaires écrits au secrétariat. Les membres du Québec aimeraient se rencontrer avant de discuter du plan d'action au CCEBJ. Il en va de même pour les membres du Canada. *Après ces réunions préparatoires, chaque partie nommera un délégué au sous-comité qui aura pour mandat de reformuler l'ébauche de plan d'action autour de priorités communes.*

8- Modifications aux plans d'aménagement forestier

Marian Fournier, du Secteur Forêt du MRN, explique que la proposition faite par le CCEBJ en avril 2002 a reçu un accueil favorable. Le ministère s'apprête à y répondre formellement. Toutefois, un certain nombre de modifications aux plans d'aménagement forestier parviennent toujours au CCEBJ car elles ne résultent pas de la mise en œuvre des dispositions touchant la forêt dans l'Entente Cris-Québec.

Marian est prêt à rencontrer Alan Penn, de l'ARC, afin d'évaluer si l'envoi des modifications au CCEBJ demeure pertinente et, dans la négative, par quel moyen en informer les responsables.

9- La présentation de la SEBJ sur Eastmain 1 et Eastmain 1-A/Rupert¹

M. Philippe Mora présente d'abord les grandes lignes du projet Eastmain 1 pour lequel l'Entente Nadoshtin a été signée par le Grand Conseil des Cris, les chefs de quatre communautés cries, Hydro-Québec et la SEBJ. En vertu de cette entente, la Société Nadoshtin, dont les Cris constituent la majorité au Conseil d'administration, est créée afin de superviser l'aspect environnemental du projet et d'assurer aux communautés cries les retombées économiques prévues. Un Comité technique et environnemental, relevant de la Société, supervise plus particulièrement les études environnementales menées dans le cadre du projet EM 1.

Les autorisations gouvernementales pour Eastmain 1 ont été émises en 1993. Afin de tenir compte des caractéristiques du projet actuel, le SEBJ a adressé des demandes de modifications à ces autorisations au Bureau régional du MENV. Les travaux de construction, pour la route et les infrastructures, débuteraient au printemps 2003. Le réservoir d'EM 1 couvrirait 600 km² affectant cinq aires de trappe. La mise en service est prévue pour 2008.

Selon M. Mora, le projet EM 1 respecte non seulement les termes de l'Entente Nadoshtin, mais également la CBJNQ, les lois et règlements du Québec et du Canada ainsi que les normes d'Hydro-Québec. Les Cris et Hydro-Québec participent conjointement à l'ensemble des groupes de travail, mais consultent les ministères ou agences impliqués s'il y a lieu. Entre autres, le protocole de suivi environnemental est toujours soumis aux gouvernements pour approbation.

L'avant-projet EM 1 prévoit la réalisation de cinq études touchant respectivement le régime des glaces, les tourbières flottantes, le déboisement par les agents naturels, les retombées pour les entreprises cries ainsi que les activités de chasse et pêche des travailleurs du chantier. L'Entente Nadoshtin prévoit également les trois premières études auxquelles s'ajoute une quatrième sur l'érosion en aval de l'évacuateur de crues.

¹ Documents fournis et disponibles au secrétariat:

- format-papier de la présentation Powerpoint (en anglais),
- Guide sommaire pour les activités de construction de la route (Protection de l'environnement)
- Activités de construction 2002-2008 : Directives générales aux travailleurs
- Suivi des actions correctives : Compagnie de Construction et Développement Crie Ltée
- Exigences environnementales : Compagnie de Construction et de Développement Crie Ltée
- Surveillance environnementale : Services et bâtiments du campement EM-1, phase I
- Gestion de la mise en application des conditions du certificat global d'autorisation
- Plan d'urgence en cas de déversement accidentel

La surveillance écologique des travaux de EM 1

Mme France Brûlé est présentement la seule personne affectée à la surveillance écologique du chantier EM 1. Elle aura toutefois du renfort à compter du printemps 2003 comme les travaux prendront de l'ampleur. Mme Brûlé doit assurer la conformité des travaux exécutés par les sous-contractants avec le code environnemental d'Hydro-Québec et les directives de l'avant-projet. S'il y a infraction, elle peut communiquer avec l'administrateur du contrat qui, si nécessaire, ordonne l'arrêt des travaux. Un registre des avis émis par l'administrateur pourrait être consulté, selon M. Mora, à l'occasion d'une visite du chantier.

Comme les directions de l'Ingénierie et de l'Environnement sont regroupées à la SEBJ, ceci facilite l'intégration des mesures d'atténuation aux plans et devis.

Les études d'impacts de l'avant-projet Eastmain 1-A/Rupert²

Mme Geneviève Corfa explique que les études d'impacts de cet avant-projet peuvent tabler sur les nombreuses données recueillies lors des Phases I et II du Complexe La Grande ainsi que sur les études du projet NBR. Toutefois, la mise à jour et le parachèvement des banques de données exigent de nouvelles recherches. La rivière Rupert et la baie de Rupert, toutes deux affectées par les débits réduits, feront l'objet de mesures permettant une modélisation selon divers scénarios.

La SEBJ prépare un inventaire des activités de l'ensemble des utilisateurs du territoire visé, i.e. les Cris, Jamésiens et touristes. Un autre inventaire a trait aux sites archéologiques, dont 43 ont été repertoriés jusqu'ici.

Questions

Un membre du Québec demande si la Municipalité de la Baie James sera consultée quant aux schémas d'aménagement pour EM 1 et à l'élimination des matières résiduelles et dangereuses. M. Mora n'écarte pas cette possibilité. Par ailleurs, Mme Brûlé précise que des sous-contractants acheminent les matières dangereuses à l'extérieur du territoire après avoir obtenu les permis de transport et de dépôt requis.

A une question concernant la concentration de mercure dans les réservoirs, M. Mora indique que la SEBJ étudie divers scénarios pour la réduction de la biomasse

² Pour plus d'information, voir les comptes rendus des Tables d'information et d'échange de la SEBJ sur Eastmain 1-A/Rupert présentées plus tôt par le secrétaire exécutif.

avant l'inondation, dont la pêche intensive et le brûlage. L'application d'une de ces méthodes permettrait de limiter la décomposition dans le nouveau réservoir et ainsi réduire le taux de mercure dans l'eau. Il s'agit de réduire le plus possible l'exposition des consommateurs de poisson à ce métal.

L'ampleur du déboisement n'aurait aucun impact sur le taux de mercure. Le déboisement est pratiqué surtout près des rives et dans les zones de marnage afin de faciliter l'accès des embarcations. L'accès difficile à cette matière ligneuse lui enlève toute valeur commerciale : ce bois serait brûlé ou récupéré par les Cris à des fins domestiques.

Répondant à une question, M. Mora n'a pu indiquer à quel organisme l'étude d'impacts pour Eastmain 1-A/Rupert serait déposée. Des négociations ont cours à ce sujet entre les gouvernements et l'entente conclue, s'il en est une, déterminera dans quelle mesure les comités du chapitre 22 de la CBJNQ seront impliqués.

La réunion étant ajournée, les points restants à l'ordre du jour seront discutés lors de la prochaine réunion du Comité à Waskaganish, les 15-16 janvier 2003



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 25 novembre 2002